

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 4852 du 5 juillet 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1718876S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7568 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630402S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> août 2017 :

<b>Abbé</b> Angélique	NIGEND : 245 264	NLS : 8 097 657
<b>Petit</b> Christian	NIGEND : 124 204	NLS : 5 244 993
<b>Le Hannier</b> Bruno	NIGEND : 133 494	NLS : 5 311 267
<b>Nash</b> Ghislaine	NIGEND : 157 990	NLS : 8 018 961
<b>Polin</b> Jacky	NIGEND : 181 393	NLS : 8 030 178

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juillet 2017.

*Le général, commandant le pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale,*

F. DAoust